

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 386

23 février 2010

SOMMAIRE

4rae Renewable and Alternative Energy Investments S.C.A. SICAR	18504	N.G.E. S.A. - société de gestion de patrimoine familial	18498
Adran S.A.	18521	OI-Games S.A.	18526
Ambassadeur (Luxembourg) S.A.	18503	Omnibus Sàrl	18493
Berlys S.C.A.	18514	Predator Finance S.A.	18492
Betterstore Self Storage Luxembourg 2 S.à.r.l.	18527	Revaler 54 Holding S.à.r.l.	18500
Billalux S.A.	18483	Rockpoint TRE I Properties S.à r.l.	18484
Bolder S.A., SPF	18500	Rosenthal Holding S.à r.l.	18521
Bristol-Myers Squibb Luxembourg S.à r.l.	18495	Rubicon Austria 1 Lux S.à r.l.	18494
CF Fukoku Luxembourg S.A.	18514	SCAIAP Capital Partners S.à r.l.	18497
CMA S.à.r.l.	18522	SGC International S.A.	18485
Consortium Paneuropéen S.A.H.	18499	Surfaces s.à r.l.	18489
DB Equity S.à r.l.	18482	Surtla S.à r.l.	18499
F.C.S. S.A.	18498	Tabit S.à r.l.	18515
Fides Capital S.à r.l.	18498	Treveria F S.à r.l.	18493
Ingenia Polymers International	18504	Treveria Sixteen S.à r. l.	18493
Investar	18493	Treveria Thirty-Eight S.à r.l.	18494
IRADO Funding S.à r.l.	18484	Treveria Thirty-Four S.à r.l.	18494
IRADO Funding S.à r.l.	18483	Treveria Thirty-One S.à r.l.	18494
Langers et Co S.A.	18521	Treveria Thirty S.à r.l.	18493
Luvenca S.A.	18482	Treveria Thirty-Three S.à r.l.	18494
Macquarie Storage Luxembourg 2 S.à r.l.	18527	Treveria Twenty-One S.à r.l.	18492
Mars Propco 12 S.à r.l.	18482	United Technologies Luxembourg S.à r.l.	18484
Mars Propco 15 S.à r.l.	18482	UT Luxembourg Holding II S.à r.l.	18483
Masco Europe S.C.S.	18521	VF Investments Italy S.à r.l.	18504
NFO (Luxembourg) S.à.r.l.	18503	VF Investments Italy S.à r.l.	18523
N.G.E. S.A.	18498	Vollstoff S.à r.l.	18499
		Wallberg Invest S.A.	18498

Mars Propco 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.303.

—
EXTRAIT

Avec effet au 13 août 2007, l'associé unique, Mars Holdco 1 S.à r.l., de la Société, a transféré son siège au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010016510/15.

(100010401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Mars Propco 15 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.307.

—
EXTRAIT

Avec effet au 13 août 2007, l'associé unique, Mars Holdco 1 S.à r.l., de la Société, a transféré son siège au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010016512/15.

(100010410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Luvenca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 54.089.

Il résulte de la décision en date du 21 janvier 2010 du liquidateur Monsieur Eric Isaac, demeurant professionnellement au 99, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, que le siège social de la société a été transféré au 99, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, en conformité avec les dispositions statutaires.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2010.

M. E. Isaac.

Référence de publication: 2010016714/12.

(100011015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

DB Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.380.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2010017389/12.

(100011572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

UT Luxembourg Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 103.594.

EXTRAIT

Il résulte de générale de que l'associé unique de UT Luxembourg Holding II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée d'après les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 560 A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg savoir:

Latin American Holdings Inc., une société constituée d'après les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à 1209 Orange Street, DE 19801, United-States of America, enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 2218485

a apporté toutes les quatre mille sept cent soixante-treize (4.773) parts sociales

Commonwealth Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée d'après les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 560 A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148555 ("CLH"), qui est ainsi devenue l'associé unique de UT Luxembourg Holding II S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2010017301/24.

(100011510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

IRADO Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 60.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 107.836.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 décembre

- Le mandat de réviseur d'entreprises est attribué à KPMG Audit, 9 Allée Scheffer L-2520 Luxembourg avec effet du 22 décembre 2009.

- Le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes de 2010.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Pour le conseil de gérance

Signature

Référence de publication: 2010017107/15.

(100011592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Billalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 94.681.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 28 décembre 2009

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société au 32, avenue Monterey L-2163 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} janvier 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010017239/15.

(100011430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

IRADO Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 60.000,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 107.836.

Suite aux décisions adoptées par les actionnaires de la Société en date du 24 mai 2006:

Les parts sociales de type C (1 part) de IRADO Funding S.à r.l ont été transférées par IRADO Holding Limited à Deutsche Bank AG, qui à son tour les a transférées à HSH Nordbank AG.

Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Pour le conseil de gérance

Signature

Référence de publication: 2010017102/14.

(100011590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Rockpoint TRE I Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 139.870.

Il est à noter que l'adresse professionnelle des gérants Patrick Fox et Ronald Jay Hoyl est la suivante:

3953 Maple Avenue, Suite 300

Dallas, TX 75219 (USA)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 20 janvier 2010.

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2010017103/16.

(100011362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

United Technologies Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 103.592.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 9 décembre 2009 reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, numéro 2028 de son répertoire de que l'associé unique de United Technologies Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée d'après les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 560 A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg savoir:

Latin American Holdings Inc., une société constituée d'après les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à 1209 Orange Street, DE 19801, United-States of America, enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 2218485

a apporté trois mille neuf cent quarante-quatre (3.944) parts sociales de catégorie A

Commonwealth Luxembourg Holdings S.à r.l, une société à responsabilité limitée constituée d'après les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 560 A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148555 ("CLH"),

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2010017297/24.

(100011410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

SGC International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 60.684.

In the year two thousand and nine, on the twenty-third day of December.

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "SGC INTERNATIONAL S.A.", a corporation under Luxembourg Law, having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, incorporated by deed of notary Edmond SCHROEDER, then residing in Mersch, on 29 August 1997, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 679 on 4 December 1997, modified pursuant the publication of the mergers' project with "SOCIETE FINANCIERE CRESUS S.A." by deed of notary Henri HELLINCKX, on 27 October 2004 published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 1140 on 12 November 2004, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 60.684.

The meeting was opened with Mrs Isabelle SCHUL, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Sandrine GASHONGA, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The meeting elected as scrutineer Mrs Olga MILYUTINA, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairwoman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the corporate capital with an amount of USD 17,000,000.- to increase it from USD 3,000,000.- to USD 20,000,000.- by creation of 17,000 new shares of a par value of USD 1,000.- each, to be fully paid up, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the Extraordinary General Meeting of the Shareholders resolving on the proposed capital increase;

2. Subscription and payment of the 17,000 new shares by one of the existing shareholders, SGC INVESTIMENTOS, up to its current participation in the corporate capital by incorporation of a correspondent amount from its current account in the company;

3. Subsequent modification of article 3 of the Company's Articles of Incorporation to read as follows:

"The corporate capital is fixed at TWENTY MILLION U.S. DOLLARS (USD 20,000,000.-) represented by TWENTY THOUSAND (20,000) shares of ONE THOUSAND U.S. DOLLARS (USD 1,000.-) each.

These shares shall be redeemable in accordance with the provisions of articles 49-8 of the law on commercial companies.

Unless otherwise specified by Law, the shares shall be in bearer form.

The Board of Directors is authorized to issue ordinary bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies.

The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the Company.

The subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the Articles of Incorporation."

4. Modification of article's 5, first paragraph, of the Company's Articles of Incorporation to read as follows:

"The redemption price of the shares, which the Company intends to redeem in accordance with Article 49-8 of the law on commercial companies will equal the net asset value per share, as this value will be determined by the Board of Directors on basis of relevant intermediate accounts under no circumstances set up earlier than three months prior to the date of the Board of Director's decision to proceed with the redemption of shares. The date of the intermediate accounts retained by the Board of Directors will be designated hereafter as evaluation date."

5. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Shall also remain attached to this deed, the proxies of the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the appearing persons.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at this meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution:

The general meeting decides to increase the share capital by seventeen million dollars of the United States of America (USD 17,000,000.00), in order to raise it from its current amount of three million dollars of the United States of America (USD 3,000,000.00) to twenty million dollars of the United States of America (EUR 20,000,000.00), with the creation and the issue of seventeen thousand (17,000) new shares with a nominal par value of one thousand dollars of the United State of America (USD 1,000.00) each.

Second resolution:

The general meeting decides to admit to the subscription of the capital increase hereabove decided the following shareholder, "SGC INVESTIMENTOS - SOCIEDADE GESTORA DE PARTICIPAÇÕES SOCIALES", a company incorporated under the laws of Portugal, having its registered offices in Alfragide (Portugal), Amadora,

represented by Mrs Isabelle SCHUL, previously named,

by virtue of a proxy under private seal given on 14 December 2009,

which proxy, initialled "ne varietur", will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing party, represented as stated hereabove, declares to subscribe to the capital increase hereabove decided.

The other shareholder has expressly waived its preferential right of subscription to the capital increase.

The increase of capital has been entirely paid up by conversion of a shareholder's current account, for an amount of seventeen million dollars of the United States of America (USD 17,000,000.00).

Proof of the reality of this contribution has been given to the undersigned notary by the production of an audit report drawn up by an independent auditor, namely "TEAMAUDIT S.A.", with registered office in L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, registered at the "Registre de Commerce et des Sociétés" under section B and number 139.852 dated on 21 December 2009, the conclusions of which read as follows:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre des actions nouvelles à émettre en contrepartie."

This audit report, signed "ne varietur" by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing, the general meeting decides to amend article three of the Articles of Incorporation, which will from now on have the following wording:

" **Art. 3.** The corporate capital is fixed at TWENTY MILLION U.S. DOLLARS (USD 20,000,000.-) represented by TWENTY THOUSAND (20,000) shares of ONE THOUSAND U.S. DOLLARS (USD 1,000.-) each.

These shares shall be redeemable in accordance with the provisions of articles 49-8 of the law on commercial companies.

Unless otherwise specified by Law, the shares shall be in bearer form.

The Board of Directors is authorized to issue ordinary bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies.

The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the Company.

The subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the Articles of Incorporation."

Fourth resolution:

The general meeting decides to modify article 5, first paragraph, of the Articles of Incorporation, which will have the following wording:

" **Art. 5. (paragraph 1).** The redemption price of the shares, which the Company intends to redeem in accordance with Article 49-8 of the law on commercial companies will equal the net asset value per share, as this value will be determined by the Board of Directors on basis of relevant intermediate accounts under no circumstances set up earlier than three months prior to the date of the Board of Director's decision to proceed with the redemption of shares. The date of the intermediate accounts retained by the Board of Directors will be designated hereafter as evaluation date."

Expenses:

The expenses to be borne by the Company as a result of the foregoing are estimated at five thousand eight hundred euro (EUR 5,800.00).

There being no further business on the agenda, the meeting is terminated.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English text will be prevailing.

In faith of which, We the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the persons appearing, all known to the notary by their surname, name, civil status and residence, the Chairman, the secretary and the scrutineer signed with Us, the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SGC INTERNATIONAL S.A.", avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond SCHROEDER, alors de résidence à Mersch, en date du 29 août 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 679 du 4 décembre 1997, modifiée suite à la publication de la fusion avec "SOCIETE FINANCIERE CRESUS S.A.", par acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, en date du 27 octobre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1140 du 12 novembre 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 60.684.

L'assemblée est présidée par Madame Isabelle SCHUL, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

qui désigne comme secrétaire Madame Sandrine GASHONGA, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Olga MILYUTINA, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de USD 17.000.000,00 pour le porter de son montant actuel de USD 3.000.000,00 à USD 20.000.000,00, par la création de 17.000 nouvelles actions d'une valeur nominale de USD 1.000,-, entièrement libérées, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et ouvrant droit aux mêmes dividendes depuis le jour de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant sur la proposition d'augmentation de capital.

2. Souscription et paiement des 17.000 nouvelles actions par un des actionnaires existants, à savoir SGC INVESTIMENTOS, à concurrence de sa participation actuelle dans le capital social par incorporation du montant équivalent de son compte courant dans la société.

3. Modification subséquente de l'article 3 des statuts, qui aura la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à VINGT-MILLIONS DE U.S. DOLLARS (USD 20.000.000,-), divisé en VINGT MILLE (20.000) actions de MILLE U.S. DOLLARS (USD 1.000,-) chacune.

Ces actions sont rachetables suivant les dispositions de la l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, sous forme nominative ou au porteur, sous quelque dénomination que ce soit, et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions ayant trait à l'émission des emprunts obligataires.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification de statuts."

4. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"Le prix de rachat des actions que la société aura l'intention de racheter en application de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales sera égal à la valeur nette de chaque action, laquelle valeur sera déterminée par le Conseil d'Administration sur base de bilans intermédiaires significatifs, arrêtés au plus tôt trois mois avant la date à laquelle le Conseil d'Administration aura pris sa décision de procéder au rachat desdites actions. La date du bilan intermédiaire retenu par le Conseil d'Administration sera ensuite désignée comme étant la date d'évaluation."

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix-sept millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 17.000.000,00), pour le porter de son montant actuel de trois millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 3.000.000,00) à vingt millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000.000,00), par la création et l'émission de dix-sept mille (17.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000,00) chacune, entièrement libérées, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et ouvrant droit aux mêmes dividendes depuis le jour de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant sur la proposition d'augmentation de capital.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée l'actionnaire suivant "SGC INVESTIMENTOS-SOCIEDADE GESTORA DE PARTICIPAÇÕES SOCIALES", une société de droit portugais, ayant son siège social à Alfragide (Portugal), Amadora,

représentée par Madame Isabelle SCHUL, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 14 décembre 2009,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,

laquelle intervenante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare souscrire à la totalité de l'augmentation de capital précitée.

L'autre actionnaire a expressément renoncé à son droit préférentiel de souscription à l'augmentation de capital.

L'augmentation de capital a été entièrement libérée par conversion en capital d'un compte courant d'actionnaire, à concurrence de dix-sept millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 17.000.000,00).

La réalité de cet apport a été prouvée au notaire instrumentaire par la production d'un rapport de vérification daté du 21 décembre 2009, dressé par un réviseur indépendant, à savoir "TEAMAUDIT S.A.", ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 139.852, et dont les conclusions sont les suivantes:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre des actions nouvelles à émettre en contrepartie."

Ce rapport de vérification, paraphé "ne varietur", restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

Troisième résolution:

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à VINGT-MILLIONS DE U.S. DOLLARS (USD 20.000.000,-), divisé en VINGT MILLE (20.000) actions de MILLE U.S. DOLLARS (USD 1.000,-) chacune.

Ces actions sont rachetables suivants les dispositions de la l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires, sous forme nominative ou au porteur, sous quelque dénomination que ce soit, et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions ayant trait à l'émission des emprunts obligataires.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification de statuts."

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (premier paragraphe).** Le prix de rachat des actions que la société aura l'intention de racheter en application de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales sera égal à la valeur nette de chaque action, laquelle valeur sera déterminée par le Conseil d'Administration sur base de bilans intermédiaires significatifs, arrêtés au plus tôt trois mois avant la date à laquelle le Conseil d'Administration aura pris sa décision de procéder au rachat desdites actions. La date du bilan intermédiaire retenu par le Conseil d'Administration sera ensuite désignée comme étant la date d'évaluation."

Frais:

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de cinq mille huit cents euros (EUR 5.800,00).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: I. Schul, S. Gashonga, O. Milyutina, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57192. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Référence de publication: 2010015586/245.

(100009995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Surfaces s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1710 Luxembourg, 61, rue Paul Henkes.

R.C.S. Luxembourg B 150.788.

—
STATUTS

L'an deux mil dix, le quinze janvier.

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

Monsieur Alexandros DERMENTZOGLOU, indépendant, né à Drama, Grèce, le 20 octobre 1961, demeurant à L-1429 Luxembourg, 9, rue Tony Dutreux, et

Monsieur Nikolaos KARYDIS, indépendant, né à Athènes, Grèce, le 05 mai 1952, demeurant à L-1710 Luxembourg, 61, rue Paul Henkes.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "SURFACES s.à r.l."

Art. 2. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente, l'import, l'export et le commerce en son sens le plus large de toutes marchandises généralement quelconques sauf dans les domaines spécialement réglementés.

La société pourra également réaliser toutes acquisitions, ventes, gestions, promotions ou mises en valeur de biens immobiliers pour son propre compte.

Elle pourra effectuer tous placements immobiliers ou mobiliers, contracter tous emprunts, avec ou sans affectation hypothécaire, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, se porter caution ou garant pour le compte de

tiers et, en général, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (Eur 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (Eur 125,-) chacune.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts de la société sont cessibles. Cependant si un associé désire céder toutes ou partie de ses parts, il doit les offrir préférentiellement aux autres associés, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. La valeur des parts sera calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales. En cas de désaccord sur le prix de cession, celui-ci sera fixé par un expert désigné par le ou les associés qui entendent céder les parts et le ou les associés qui entendent acquérir les parts. Au cas où les associés ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les associés qui n'auront pas répondu dans un délai de trente (30) jours par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant renoncé à leur droit de préférence.

Au décès de l'un des associés, tout associé survivant pourra par priorité s'attribuer la pleine propriété de tout ou partie de ces parts en indemnisant les héritiers sur base des trois derniers bilans de la société.

En cas de désaccord entre l'(les) associé(s) survivant(s) et les héritiers de l'associé prédécédé sur la valeur des parts revendiquées par l'(les) associé(s), la valeur de ces parts sera arrêtée par un collège de trois experts dont le comptable en exercice de la société, un expert nommé par les héritiers et un expert à désigner par le Président de la Chambre des Notaires.

Tant que cette évaluation ne sera pas terminée, et à condition que les héritiers possèdent ensemble la majorité des parts, les héritiers pourront désigner un commissaire aux comptes, respectivement un surveillant, qui leur fera rapport des opérations du conseil d'administration.

En cas de désaccord persistant entre les héritiers et l'(les) associé(s) survivant(s) sur la gestion de la société, la partie la plus diligente, ou le commissaire désigné par les héritiers s'il juge qu'il y a péril en la demeure, pourront demander la médiation du collège d'experts composé comme ci-dessus.

Si les experts n'arrivent pas à mettre les parties d'accord, ils évalueront la valeur des titres restants des héritiers que l'(les) associé(s) survivant(s) pourra(ont) alors acquérir.

Si l'(les) associé(s) survivant(s) ne s'est (se sont) pas porté(s) acquéreur(s) des titres dans le mois de l'évaluation, les héritiers pourront vendre les titres à qui bon leur semblera.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 7. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants ne sont révocables, quel que soit le mode de leur nomination, que pour des causes légitimes.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 11. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 13. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Art. 15. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais:

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ mille deux cents Euros (Eur 1.200,-).

Le notaire instrumentant attire l'attention des comparants qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Les comparants reconnaissent avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004, les comparants déclarent être les bénéficiaires réels de cette opération et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Souscription

Les 100 parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément, et souscrites comme suit:

- M. Alexandros DERMENTZOGLOU, préqualifié:	55 parts sociales
- M. Nikolaos KARYDIS, préqualifié:	<u>45 parts sociales</u>
TOTAL:	100 parts sociales

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil dix.

Assemblée générale

Les fondateurs prénommés, détenant l'intégralité des parts sociales, se sont constitués en Assemblée Générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le siège social est fixé à L-1710 Luxembourg, 61, rue Paul Henkes.

2) La société sera gérée par deux gérants:

Est nommé aérant technique: Monsieur Alexandros DERMENTZOGLOU, indépendant, né à Drama, Grèce, le 20 octobre 1961, demeurant à L-1429 Luxembourg, 9, rue Tony Dutreux,

Est nommé aérant administratif: Monsieur Nikolaos KARYDIS, indépendant, né à Athènes, Grèce, le 05 mai 1952, demeurant à L-1710 Luxembourg, 61, rue Paul Henkes.

3) La société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifiés au moyen d'une copie de leurs cartes d'identité.

Signé: A. Dermentzoglou, N. Karydis, C. Mines

Enregistré à Capellen, le 18 janvier 2010. Relation: CAP/2010/186. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€.

Le Receveur (signé): I. Neu.

POUR EXPEDITION CONFORME,

Capellen, le 20 janvier 2010.

Référence de publication: 2010016409/133.

(100010545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Treveria Twenty-One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 124.920.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Référence de publication: 2010017803/11.

(100012508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Predator Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 85.799.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le trente-et-un décembre,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"TRIPLE F LIMITED", société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),

ici représentée par Monsieur Lionel CAPIAUX, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire instrumentaire, suivant acte du 15 mai 2007, enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2007, LAC / 2007 / 8685.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

Que la société anonyme "PREDATOR FINANCE S.A.", avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 1^{er} février 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 745 du 16 mai 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro B 85.799.

Que le capital de ladite société est à ce jour de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,00), représenté par trente-et-une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.

Que "TRIPLE F LIMITED", prénommée, est devenue propriétaire de toutes les actions de ladite société "PREDATOR FINANCE S.A. ".

Que l'actionnaire unique a décidé de dissoudre la société à partir de ce jour.

Que "TRIPLE F LIMITED", prénommée, se nomme liquidatrice de la société et déclare qu'elle a repris tout l'actif, a réglé tout le passif connu de la société et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour.

Qu'en conséquence, la société "PREDATOR FINANCE S.A." se trouve liquidée et a cessé d'exister.

Que la comparante donne entière décharge aux administrateurs et commissaire en fonction.

Que les livres et documents sociaux de la société resteront déposés et conservés pendant cinq ans à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Et à l'instant-même il a été procédé à l'annulation des titres au porteur.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Capiiaux, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 08 janvier 2010. Relation: LAC / 2010 /1371. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Référence de publication: 2010015591/44.

(100010182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Investar, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 28.383.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010017826/9.

(100012340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Treveria F S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 116.249.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Référence de publication: 2010017804/11.

(100012500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Treveria Sixteen S.à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 125.076.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Référence de publication: 2010017806/11.

(100012502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Treveria Thirty S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 125.660.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Référence de publication: 2010017807/11.

(100012503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Omnibus Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-6670 Merttert, 2C, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 138.588.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010017816/10.

(100012448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Treveria Thirty-Eight S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 131.045.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Référence de publication: 2010017808/11.

(100012504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Treveria Thirty-Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 129.771.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Référence de publication: 2010017809/11.

(100012505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Treveria Thirty-One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 125.661.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Référence de publication: 2010017810/11.

(100012506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Treveria Thirty-Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 129.821.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Référence de publication: 2010017811/11.

(100012507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Rubicon Austria 1 Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 125.025.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Référence de publication: 2010017815/10.

(100012170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Bristol-Myers Squibb Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 89.589.

In the year two thousand nine, on the fifteenth day of the month of December,
Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,
there appeared:

BMS Pharmaceuticals Netherlands Holdings B.V., a company governed by the laws of the Netherlands and having its registered office at Vijzelmolenlaan 9, 3447 GX, Woerden, the Netherlands (the "Shareholder"),

hereby represented by Mrs Carolin WEIRAUCH, lawyer, residing in Luxembourg, acting in his capacity as duly authorised attorney in fact, by virtue of a proxy granted on 15 December 2009.

The Shareholder represented as here above, requested the undersigned notary to record that:

I. The Shareholder is the sole shareholder of Bristol-Myers Squibb Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-89.589, incorporated following a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, of 15 October 2002, published in the Mémorial C n° 1705 of 28 November 2002 (the "Company"). The articles of incorporation have been amended for the last time on 26 March 2009 by a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C n° 990 of 12 May 2009.

II. The issued capital of the Company is set at eight billion nine hundred ninety million one hundred seventy-five thousand nine hundred twenty-five euro (EUR 8,990,175,925.-) divided into three hundred fifty-nine million six hundred seven thousand thirty-seven (359,607,037) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

III. The Shareholder represented as mentioned here above recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To reduce the Company's subscribed capital by an amount of sixty-eight million four hundred four thousand eight hundred euro (EUR 68,404,800) so as to reduce it from its current amount of eight billion nine hundred ninety million one hundred seventy-five thousand nine hundred twenty-five euro (EUR 8,990,175,925) divided into three hundred fifty-nine million six hundred seven thousand thirty-seven (359,607,037) shares, with a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-) each, to eight billion nine hundred twenty-one million seven hundred seventy-one thousand one hundred twenty-five euro (EUR 8,921,771,125) by cancellation of two million seven hundred thirty-six thousand one hundred ninety-two (2,736,192) shares, each with a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-), held by the Shareholder, and by reimbursement of an amount of sixty-eight million four hundred four thousand eight hundred euro (EUR 68,404,800) representing the aggregate nominal value of the cancelled shares, to the Shareholder;

2 To decrease the legal reserve of the Company by an amount of six million eight hundred forty thousand four hundred eighty euro (EUR 6,840,480) and to allocate such amount to the share premium account;

3 To amend article 5 of the articles of incorporation to reflect the capital reduction;

4 To authorise and instruct the managers of the Company, with power of substitution, to take all required actions to implement the capital increase.

IV. The Shareholder requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to reduce the Company's subscribed capital by an amount of sixty-eight million four hundred four thousand eight hundred euro (EUR 68,404,800) so as to reduce it from its current amount of eight billion nine hundred ninety million one hundred seventy-five thousand nine hundred twenty-five euro (EUR 8,990,175,925) divided into three hundred fifty-nine million six hundred seven thousand thirty-seven (359,607,037) shares, with a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-) each, to eight billion nine hundred twenty-one million seven hundred seventy-one thousand one hundred twenty-five euro (EUR 8,921,771,125) by cancellation of two million seven hundred thirty-six thousand one hundred ninety-two (2,736,192) shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), held by the Shareholder, and by reimbursement of an amount of sixty-eight million four hundred four thousand eight hundred euro (EUR 68,404,800) representing the aggregate nominal value of the cancelled shares, to the Shareholder.

Second resolution

The general meeting resolved to decrease the legal reserve of the Company by an amount of six million eight hundred forty thousand four hundred eighty euro (EUR 6,840,480) and to allocate such amount to the share premium account. Moreover, the general meeting resolved to acknowledge that the share premium account henceforth amounts to nine hundred twenty-nine million two hundred fifty-eight thousand five hundred ninety euro (EUR 929,258,590).

Third resolution

The general meeting resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

" **Art. 5. Subscribed capital.** The issued capital of the Company is set at eight billion nine hundred twenty-one million seven hundred seventy-one thousand one hundred twenty-five euro (EUR 8,921.771.125.-) divided into three hundred fifty-six million eight hundred seventy thousand eight hundred forty-five (356,870,845) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up."

Fourth resolution

The general meeting resolved to authorise and instruct the managers of the Company, with power of substitution, to take all required actions to implement the above resolutions.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quinze décembre,

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

BMS Pharmaceuticals Netherlands Holdings B.V., une société régie par le droit des Pays-Bas ayant son siège social au Vijzelmolenlaan 9, 3447 GX, Woerden, Pays-Bas (l'Associé"),

représentée aux fins des présentes par Maître Carolin WEIRAUCH, avocat, demeurant à Luxembourg,

aux termes d'une procuration donnée le 15 décembre 2009.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

I. L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul associé de Bristol-Myers Squibb Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 89.589, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire, demeurant à Luxembourg, en date du 15 octobre 2002, publié au Mémorial C n° 1705 du 28 novembre 2002 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné, en date du 26 mars 2009 publié au Mémorial C n° 990 du 12 mai 2009.

II. Le capital social est fixé à huit milliards neuf cent quatre-vingt dix millions cent soixante-quinze mille et neuf cent vingt-cinq euros (EUR 8.990.175.925) (la "Société").

III. L'Associé, représenté comme indiqué ci-dessus, reconnaît être parfaitement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 De réduire le capital social de la Société d'un montant de soixante-huit millions quatre cent quatre mille huit cents euros (EUR 68.404.800) afin de le porter de son montant actuel de huit milliards neuf cent quatre-vingt-dix millions cent soixante-quinze mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 8.990.175.925) divisé en trois cent cinquante-neuf millions six cent sept mille trente-sept (359.607.037) parts sociales ordinaires, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, à huit milliards neuf cent vingt et un millions sept cent soixante et onze mille cent vingt-cinq euros (EUR 8.921.771.125) par annulation de deux millions sept cent trente-six mille cent quatre-vingt douze (2.736.192) parts sociales ordinaires, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, détenues par l'Associé et par remboursement d'un montant de soixante-huit millions quatre cent quatre mille huit cents euros (EUR 68.404.800) représentant la valeur nominale totale des parts sociales annulées, à l'Associé.

2 De réduire la réserve légale de la Société d'un montant de six millions huit cent quarante mille quatre cent quatre-vingts euros (EUR 6.840.480) et d'allouer ce montant au compte de la prime d'émission.

3 De modifier l'article 5 des statuts afin de refléter la réduction de capital.

4 D'autoriser les gérants de la Société, avec pouvoir de substitution, à prendre toutes les mesures nécessaires à la réalisation des résolutions précédentes, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de soixante-huit millions quatre cent quatre mille huit cents euros (EUR 68.404.800) afin de le porter de son montant actuel de huit milliards neuf cent quatre-vingt-dix millions cent soixante-quinze mille et neuf cent vingt-cinq euros (EUR 8.990.175.925) divisé en trois cent cinquante-neuf millions six cent sept mille trente-sept (359.607.037) parts sociales ordinaires, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, à huit milliards neuf cent vingt et un millions sept cent soixante et onze mille cent vingt-cinq euros (EUR 8.921.771.125) par annulation de deux millions sept cent trente-six mille cent quatre-vingt douze (2.736.192) parts sociales ordinaires, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, détenues par l'Associé et par remboursement d'un montant de soixante-huit millions quatre cent quatre mille huit cents euros (EUR 68.404.800) représentant la valeur nominale totale des parts sociales annulées, à l'Associé.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de réduire la réserve légale de la Société d'un montant de six millions huit cent quarante mille quatre cent quatre-vingts euros (EUR 6.840.480) et d'allouer ce montant au compte de la prime d'émission. L'assemblée générale décide de prendre acte que le compte de la prime d'émission s'élève à neuf cent vingt-neuf millions deux cent cinquante-huit mille cinq cent quatre-vingt-dix euros (EUR 929.258.590).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital émis de la Société est fixé à huit milliards neuf cent vingt et un millions sept cent soixante et onze mille cent vingt-cinq euros (EUR 8.921.771.125,-) divisé en trois cent cinquante-six millions huit cent soixante-dix mille huit cent quarante-cinq (356.870.845) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et chaque part sociale étant entièrement libérée."

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'autoriser les gérants de la Société, avec pouvoir de substitution, à prendre toutes les mesures nécessaires à la réalisation des résolutions précédentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses noms, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. WEIRAUCH, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15772. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): KIRCHEN.

Référence de publication: 2010015521/145.

(100009826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

SCAIAP Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 125.555.

Le domiciliataire Banque LBLux S.A. a dénoncé le contrat de domiciliation conclu avec SCAIAP Capital Partners S.à r.l.

En conséquence SCAIAP Capital Partners S.à r.l. n'est plus domiciliée au 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Conformément à l'article 3 (1) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, telle que modifiée, la dénonciation du contrat de domiciliation prend effet au jour du dépôt de la présente mention au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Banque LBLux S.A.

Alain Weber / Andreas Hettinger

Directeur Private Banking / Responsable Custodian Bank

Référence de publication: 2010016671/16.

(100010457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

F.C.S. S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 96.692.

Par la présente nous dénonçons avec effet immédiat au 1^{er} janvier 2010 le siège social au 6, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg de la société F.C.S. S.A inscrit sous le numéro B 96.692.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Pour AGIS SARL

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

Référence de publication: 2010016489/13.

(100010374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Fides Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 122.924.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 31 décembre 2009 au siège social.

L'assemblée acte et décide de nommer au titre de gérant Monsieur Jean Lemaire, résidant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet le 28 décembre 2009.

A partir de cette date, les gérants de la société sont donc:

- Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A.

- M. Jean Lemaire

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010016492/15.

(100010611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Wallberg Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 137.988.

Mit Wirkung vom 22. September 2009 legt Herr Dirk VON VELSEN sein Mandat als Mitglied des Verwaltungsrates nieder.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, im Januar 2010.

Für Wallberg Invest S.A.

DZ BANK International S.A.

Vera Augsdörfer / Thomas Haselhorst

Référence de publication: 2010016493/14.

(100010566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

N.G.E. S.A., Société Anonyme Soparfi,

(anc. N.G.E. S.A. - société de gestion de patrimoine familial).

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 70.483.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 janvier 2010.

*

Référence de publication: 2010016732/11.

(100010207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Consortium Paneuropéen S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 10.035.

DISSOLUTION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 17 décembre 2009, que la liquidation de la société, décidée en date du 2 décembre 2009, a été clôturée et que CONSORTIUM PANEUROPEEN S.A.H. a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Pour CONSORTIUM PANEUROPEEN S.A.H., Société anonyme holding liquidée

Pour le Liquidateur GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Liette Heck

Vice-President / -

Référence de publication: 2010016686/18.

(100010496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Surtla S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.250.000,00.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 136.697.

DISSOLUTION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés, tenue le 22 décembre 2009, que la liquidation de la société, décidée en date du 16 décembre 2009, a été clôturée et que SURTLA S.à r.l. a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Pour SURTLA S.à r.l., Société à responsabilité limitée liquidée

Pour le Liquidateur GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Liette Heck

Vice-President / -

Référence de publication: 2010016687/19.

(100010492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Vollstoff S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 24, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 56.393.

Par jugement du 3 février 2005, le Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, sixième chambre, à déclaré nul et non venu le jugement numéro 713/04, rendu en date du 9 décembre 2004 et ayant déclaré la société Vollstoff S.à r.l., en état de liquidation

Le prédit jugement a mis les frais à charge du trésor

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Me Alessia Rossi

18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg

Le liquidateur / Avocat à la Cour

Référence de publication: 2010016680/17.

(100010586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Revaler 54 Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 141.192.

Sitzniederlegung

Hiermit kündigen wir den mit der Revaler 54 Holding S.à.r.l. (R.C. B 141.192 Luxembourg) am 28.07.2008 abgeschlossenen Domizilierungsvertrag mit sofortiger Wirkung.

Ab dem 12.01.2010 hat die Gesellschaft somit nicht mehr ihren Sitz unter der Adresse:

11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Luxembourg, den 11.01.2010.

FIDUCIAIRE CONSEIL ET MANAGEMENT S.A.R.L, Société à responsabilité limitée

iV NASRI

Geschäftsführer

Référence de publication: 2010016681/15.

(100010904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Bolder S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 150.143.

In the year two thousand nine, on the thirtieth of December.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of BOLDER S.A., SPF, a société anonyme de gestion de patrimoine familial governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (the "Company"), incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER on December 15th, 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and not yet registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg, section B.

The articles of incorporation have not been amended since.

The meeting is declared open with Mister Adrian VAN DER KROFT, residing in Belgium, in the chair, who appointed as secretary Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Richel VAN WEIJ, residing in Belgium.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To increase the corporate capital of the Company by an amount of four million Euro (EUR 4,000,000.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to four million and thirty-one thousand Euro (EUR 4,031,000.-);

2. To issue forty thousand (40.000) new shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-), having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase;

3. To accept subscription for these new shares by the existing shareholder of the Company and to accept payment in full for such shares by a contribution in cash;

4. To amend article 5, first paragraph of the articles of incorporation, in order to reflect the above capital increase;

5. To amend article 5, second paragraph of the articles of incorporation in order the shares can be registered or bearer shares.

6. Miscellaneous.

(ii) That the sole shareholder present or represented, the proxy of the represented sole shareholder and the number of his shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the sole shareholder, the proxy of the represented sole shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxy of the represented sole shareholder, initialed "ne varietur" by the appearing party will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the sole shareholder present or represented declaring that he has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the sole shareholder took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of four million Euro (EUR 4,000,000.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to four million and thirty-one thousand Euro (EUR 4,031,000.-).

Second resolution

The sole shareholder resolved to issue forty thousand (40.000) new shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-), having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of these resolutions.

Third resolution
Subscription - Payment

Thereupon has appeared:

Mister Adrian VAN DER KROFT, born on January 26th, 1949 in Arnhem (the Netherlands) residing in Speelhofdreef 41 in B-2970 Schilde (Belgium),

Mister Van der Kroft, prenamed, declared to subscribe for forty-thousand (40.000) new shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each and to pay in full for such new shares by a contribution in cash in an amount of four million Euro (EUR 4,000,000.-);

(the "Subscriber").

The amount of four million Euro (EUR 4,000,000.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the sole shareholder resolved to accept the said subscriptions and payments and to allot the forty thousand (40.000) new shares to himself.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the sole shareholder resolved to amend article 5, first paragraph, of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

" **Art. 5. (first paragraph).** The subscribed capital of the Company is fixed at FOUR MILLION THIRTY-ONE THOUSAND EURO (EUR 4,031,000.-) divided into forty thousand three hundred and ten (40.310) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (EUR 100.-) per share."

Fifth resolution

The sole shareholder resolved to amend article 5, second paragraph, of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

" **Art. 5. (second paragraph).** The shares are registered or bearer shares."

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at three thousand Euro (EUR 3,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le trente décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de BOLDER S.A., SPF S.A., une société anonyme de gestion de patrimoine familial régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph WAGNER en

date du 15 décembre 2009, non encore publié au Mémorial C, et non encore immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B.

Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Adrian VAN DER KROFT, demeurant en Belgique, qui désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Richel VAN WEIJ, demeurant en Belgique.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de quatre millions euros (EUR 4.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à quatre millions trente et un mille euros (EUR 4.031.000,-);

2. Emission de quarante mille (40.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices à partir du jour de la décision des actionnaires décidant de l'augmentation de capital proposée;

3. Acceptation de la souscription de ces actions nouvelles par l'actionnaire unique de la Société, et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles actions par apport en numéraire;

4. Modification de l'article 5, premier alinéa, des statuts, afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus;

5. Modification de l'article 5, deuxième alinéa des statuts, de manière à ce que les actions puissent être soit nominatives, soit au porteur.

6. Divers.

(ii) Que l'actionnaire unique présent ou représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par l'actionnaire unique présent, le mandataire de l'actionnaire unique représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée "ne varietur" par le comparant restera pareillement annexée aux présentes.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et l'actionnaire unique présent ou représenté déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'actionnaire unique a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre millions euros (EUR 4.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à quatre millions trente et un mille euros (EUR 4.031.000,-).

Deuxième résolution

L'actionnaire unique a décidé d'émettre quarante mille (40.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices à partir du jour des présentes résolutions.

Troisième résolution

Souscription - Paiement

Ensuite, s'est présenté:

Monsieur Adrian VAN DER KROFT, né le 26 janvier 1949 à Arnhem (Pays-Bas) demeurant à Speelhofdreef 41 en B-2970 Schilde (Belgique),

(le "Souscripteur").

Le montant de quatre millions euros (EUR 4.000.000,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, l'actionnaire unique a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer les quarante mille (40.000) nouvelles actions au Souscripteur.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'actionnaire unique a décidé de modifier l'article 5, alinéa premier, des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5. (alinéa premier).** Le capital souscrit est fixé à QUATRE MILLIONS TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 4.031.000,-) représenté par quarante mille trois cent dix (40.310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) par action."

Cinquième résolution

L'actionnaire unique a décidé de modifier l'article 5, deuxième alinéa, des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5. (deuxième alinéa).** Les actions sont soit nominatives, soit au porteur."

Aucun autre point ne restant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à trois mille euros (EUR 3.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Van der Kroft, I. Dias, R. Van Weij et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2010. LAC/2010/789. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Référence de publication: 2010015522/169.

(100010023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Ambassadeur (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 40.188.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'administration en date du 11 janvier 2010

Monsieur Isäk Johan WILMOT KLINK, Directeur, né le 7 août 1958 à Montfoort (NL) demeurant Van Beeklaan, 5, NL-3931 WC Woudenberg est élu comme Président du conseil d'administration.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Le conseil nomme comme administrateur délégué jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2009, Monsieur Isäk Johan WILMOT KLINK, Directeur, né le 7 août 1958 à Montfoort (NL) demeurant Van Beeklaan, 5, NL-3931 WC Woudenberg. L'administrateur délégué sera chargé de la gestion journalière de la société et pourra engager la société, dans les limites de son pouvoir, par sa seule signature.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010016461/19.

(100010392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

NFO (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 94.757.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Référence de publication: 2010016754/10.

(100010614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

VF Investments Italy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 150.234.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Référence de publication: 2010016742/11.

(100010467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

4rae Renewable and Alternative Energy Investments S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 140.056.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Référence de publication: 2010016768/11.

(100010932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Ingenia Polymers International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 150.783.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-first day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr Ioannis Lefas, residing at 3405 Plumb Street, Houston, Texas, USA 77005, born on July 30, 1951 in Thessaloniki (Greece);

represented by Solange Wolter, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 18, 2009;

and

Mrs Maria Lefas, residing at 3405 Plumb Street, Houston, Texas, USA 77005, born on August 11, 1955 in Agia Paraskevi (Greece);

represented by Solange Wolter, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 18, 2009;

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Ingenia Polymers International" (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand

Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the manager(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

The transfer of shares (inter vivos) to non- shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by the shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or in accordance with article 10.1 of the Articles.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 72 (seventy-two) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the single manager, or, in case the Company is managed by a board of managers, by the joint signatures of any two managers of the Company.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles and within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1 The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried

out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a manager shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or willful default.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. Without prejudice to articles 12.2 and 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.2. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of these Articles and shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

12.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

Art. 13. Notices, quorum, majority and voting proceedings.

13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager of the Company. The single manager, or as the case may be, the board of managers must convene or consult the shareholders following the request of shareholders representing more than one-half of the share capital of the Company.

13.2. The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.3. Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

13.4. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.5. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.7. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one-half of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.8. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company. However, in no case may the majority oblige any of the shareholders to increase his participation in the Company.

13.9. The shareholders can only change the nationality of the Company by unanimous vote.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting year and annual general meeting.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of April of each year and end on the thirty-first of March of the following year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

14.4. If there are more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice, on the third Monday of September of each year at 10.00 a.m. and if such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5. If there are not more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice of the meeting which shall take place within the time limit set forth by the Law.

Art. 15. Statutory/External auditor.

15.1 If there are more than twenty-five shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes).

15.2 To the extent required by Law, the operations of the Company shall be supervised by one or several external auditors (réviseurs d'entreprises).

15.3 The statutory/external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.4 The statutory/external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and

(v) should, after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on March 31, 2010.

Subscription - Payment

Thereupon,

Mr Ioannis Lefas, prenamed and represented as stated above declares to subscribe for 6,875 shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to EUR 6,875.

Mrs Maria Lefas, prenamed and represented as stated above declares to subscribe for 5,625 shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to EUR 5,625.

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

18509

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Mr John Sotos, born on October 5, 1952 in Anavritos, Greece, with address at 180 Dundas St. W., Suite 1250, Toronto, Ontario, Canada M5G 1Z8; and

Mrs Celine Pignon, born on March 27, 1977 in Metz, France, with professional address at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt et unième jour de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

Monsieur Ioannis Lefas, résidant au 3405 Plumb Street, Houston, Texas, USA 77005, né le 30 juillet 1951 à Thessaloniki (Grèce);

représenté par Solange Wolter, employée privée, avec adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2009;

et

Madame Maria Lefas, résidant au 3405 Plumb Street, Houston, Texas, USA 77005, née le 11 août 1955 à Agia Paraskevi (Grèce);

représentée par Solange Wolter, employée privée, avec adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2009;

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Ingenia Polymers International" (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, par le conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion du (des) gérant(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5 Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins 72 (soixante-douze) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.4. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou si la Société est gérée par un conseil de gérance, par les signatures conjointes de deux gérants de la Société.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1 Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. Sans préjudice des articles 12.2 et 12.4 des présents Statuts, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

12.3 Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

12.4 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

13.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (associé ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

13.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14.1 L'exercice social de la Société commence le premier avril de chaque année et se termine le trente et un mars de l'année suivante.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaire et bilan au siège social de la Société.

14.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de septembre à 10.00 heures du matin et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

Art. 15. Commissaire aux comptes/Réviseur d'entreprise.

15.1 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

15.2 Dans la mesure requise par la Loi, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

15.3 Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera (seront) élu(s) pour une durée maximum de 6 ans et sera (seront) rééligibles.

15.4 Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera (seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés de la Société qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5 des Statuts.

16.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société; et
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés;
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société.

VII. Dispositions générales

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 mars 2010.

Souscription et libération

Sur ces faits,

Monsieur Ioannis Lefas, prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 6.875 parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 6.875.

Madame Maria Lefas, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 5.625 actions ordinaires sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 5.625.

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.200,-.

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants pour une durée indéterminée:

Monsieur John Sotos, né le 5 octobre 1952 à Anavritos, Grèce, résident au 180 Dundas St. W., Suite 1250, Toronto, Ontario, Canada M5G 1Z8; et

Madame Céline Pignon, née le 27 mars 1977 à Metz, France, avec adresse professionnelle au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Wolter-Schieres - H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 décembre 2009. Relation: LAC/2009/58081. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le vingt janvier de l'an deux mille dix.

Référence de publication: 2010016416/549.

(100010515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

CF Fukoku Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.464.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 18 janvier 2010

Est nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Furio ROZZA administrateur démissionnaire, avec effet au 7 mai 2009:

- Monsieur Adriano FONTANA, demeurant Via Benso n. 25, I-10022 Carmagnola (TO), Italie.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Référence de publication: 2010016469/13.

(100010856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Berlys S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 55.432.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 5 juin 2009

Acceptation de la démission de Monsieur Jean ARROU-VIGNOD en tant que Membre du Conseil de Surveillance.

Acceptation de la nomination de Madame Sophie CHAMPENOIS, adresse professionnelle, 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, comme nouveau Membre du Conseil de Surveillance. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée générale de 2012

Pour la société BERLYS S.C.A.

Référence de publication: 2010016475/13.

(100010276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Tabit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 150.753.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the eighteenth of December.

Before Us, Me Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

"Osiris Trustees Limited", a company incorporated and existing under the laws of Jersey, established and having its registered office at JE4 OZE Jersey, St Helier, 13 Castle Street, (Channel Islands) (the Shareholder), acting as trustee of "Tabit Trust", a trust governed by the laws of Jersey,

here represented by Mr. Gernot KOS, chartered accountant, professionally residing in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") to establish as follows:

Art. 1. Form. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies (the Companies Act 1915), as well as by the present articles (hereafter the Company).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities (including Genussscheine) in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or natural persons.

The Company may also finance its activities through the issue of German law governed Genussscheine.

The Company may enter into, execute, deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending, hedging transactions and similar transactions.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

The Company shall not participate in an activity in the financial sector on a professional basis as referred to in the Luxembourg act dated 5 April 1993 relating to the financial sector, as amended.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of "Tabit S.à r.l."

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at 12,500.- EUR (twelve thousand and five hundred Euros), represented by 100 (one hundred) shares having a nominal value of 125.- EUR (one hundred and twenty-five Euros) per share each.

Art. 7. Amendments to the share capital. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the meeting of the shareholders, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Indivisible shares. The Company's shares are indivisible vis-à-vis the Company, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in accordance with the requirements of article 189 of the Companies Act 1915.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general meeting of the shareholders, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each meeting of the board of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the meeting of the board.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or these articles of association to the general meeting of the shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general meeting of the shareholders or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general meeting of the shareholders or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or e-mail, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or e-mail another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his or their positions, no personal liability in relation to any commitment validly made by him or them in the name and on behalf of the Company.

Art. 14. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The single shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his share holding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act 1915.

Art. 15. Financial year. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Financial statements. Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may decide to pay interim dividends.

Art. 18. Liquidation. At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act 1915, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

The articles of the Company thus having been established, the one hundred (100) shares have been subscribed by the Shareholder, the company "Osiris Trustees Limited", prenamed and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and it shall end on the 31st of December 2010.

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation, the Shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at 3 (three);
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:
 - Mr. Alexandre DUMONT, private employee, born in Huy (Belgium), on the 27th of December 1975, having his business address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg;
 - Mr. Christian KLAR, private employee, born in Leipzig (Germany), on the 23rd of May 1974, having his business address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg;
 - Mr. Michael ZAHN, private employee, born in Celle (Germany), on the 2nd of July 1968, having his business address at 1/2 Royal Exchange Buildings, London EC3V 3LF, (United Kingdom).
3. The registered office of the Company is established at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-huit décembre.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

"Osiris Trustees Limited", une société constituée et existant sous les lois de Jersey, établie et ayant son siège social à JE4 OZE Jersey, St Helier, 13 Castle Street, (Iles Anglo-Normandes), (l'Associé), agissant comme fiduciaire de "Tabit Trust", un trust régi par les lois de Jersey,

ici représentée par Monsieur Gernot KOS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés de 1915), ainsi que par les présents statuts (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à ses portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes (incluant Genussscheine), sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales, à des sociétés affiliées ou à des personnes physiques.

La Société peut également financer ses activités à travers l'émission de Genusssrechte de droit allemand.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, futures, forwards, produits dérivés, options, réméré, prêts de titres, ainsi que toutes opérations de couverture ou d'exposition ainsi que toutes opérations similaires.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt, direct ou indirect, et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, notamment, la gestion et le développement de ces sociétés et de leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

La Société ne pourra pas exercer une activité du secteur financier à titre professionnel telle que désignée par la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Nom. La Société prendra la dénomination de "Tabit S.à r.l."

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg sur décision prise lors d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré dans la commune de Luxembourg sur décision du conseil de gérance de la Société.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du Grand-Duché ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de 12.500,- EUR (douze mille cinq cent euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de 125,- EUR (cent vingt-cinq euros) chacune.

Art. 7. Modifications du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié sur décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Transfert de parts sociales. Toute cession des parts sociales détenues par l'associé unique est libre.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales doivent être cédées conformément aux conditions posées par l'article 189 de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou, le cas échéant, d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés sur décision adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par décision prise à la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société et sous réserve du respect des stipulations du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés ressortissent à la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, à la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut valablement délibérer ou agir seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf cas d'urgence. Il pourra être passé outre cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise dès lors que l'heure et l'endroit, auxquels doit se tenir une réunion du conseil de gérance, auront été déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique ou télécopie, un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également transmettre leurs votes par téléphone et les confirmer ensuite par écrit. Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et agir que si la majorité au moins de ses membres est présente ou représentée au conseil de gérance. Nonobstant les stipulations qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle résolution circulaire sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que sur décision prise à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 15. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Distribution des bénéfices, réserve. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 18. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'Associé, la société "Osiris Trustees Limited", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice pré dite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

Résolutions de l'Associé

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à 3 (trois);
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Alexandre DUMONT, employé privé, né à Huy (Belgique), le 27 décembre 1975, ayant son adresse professionnelle au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg;
 - Monsieur Christian KLAR, employé privé, né à Leipzig (Allemagne), le 23 mai 1974, ayant son adresse professionnelle au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg;
 - Monsieur Michael ZAHN, employé privé, né à Celle (Allemagne), le 2 juillet 1968, ayant son adresse professionnelle au 1/2 Royal Exchange Buildings, Londres EC3V 3LF, (Royaume-Uni).
3. Le siège social de la Société est établi au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: KOS - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2009. Relation GRE/2009/5014. Reçu soixante-quinze euros 75,- EUR.

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 janvier 2010.

Référence de publication: 2010015706/332.

(100009965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Adran S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 107.451.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 12 janvier 2010

1. L'assemblée accepte la démission de Monsieur Abdorrahman NASSIMIHA de son mandat d'administrateur de catégorie A et de sa fonction de Président du conseil d'administration.

2. Il est décidé de nommer comme administrateur de catégorie A, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale devant approuver les comptes annuels au 31 décembre 2011:

Monsieur Arnoud Jan BODY, administrateur de sociétés, né le 8 juin 1971 à Alblasserdam- (Pays-Bas), demeurant 2, via Vittorio Bachelet, I-25030 Roncadelle (BS).

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010016466/16.

(100010313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Langers et Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 28.573.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010017653/10.

(100011773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Masco Europe S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 530.000.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 68.105.

Par résolutions signées en date du 8 juillet 2009, les associés ont pris la décision de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1882 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprise, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes consolidés de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 19 janvier 2010.

Référence de publication: 2010016476/14.

(100010235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Rosenthal Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 88.950.

Suite aux cessions de parts sociales intervenues en date du 24 décembre 2009, les parts sociales de la société ROSENTHAL HOLDING S.à r.l., sont désormais réparties comme suit:

Madame Katharina Johanna Maria VAN GEMERT, née le 11 juillet 1961 à Dordrecht (NL), demeurant au 14 Wielewaalstraat, Vosselaar, B-2350 Belgique: 100 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg le 20 janvier 2010.

Référence de publication: 2010016484/14.

(100010209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

CMA S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 988.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 102.189.

—
EXTRAIT

Il résulte de conventions de transferts de parts sociales prenant effet au 14 janvier 2010 que:

- Maria Luisa Pemjeam Munoz a transféré 180 parts sociales de classe A de la Société à la Société
- Robert Alexander Kelsey a transféré 180 parts sociales de classe A de la Société à la Société
- Begona de Benito Fernandez a transféré 200 parts sociales de classe A de la Société à la Société
- José Carlos Alvarez Calvo a transféré 180 parts sociales de classe A de la Société à la Société
- Joaquin Carceller Angulo a transféré 200 parts sociales de classe A de la Société à la Société

Il en résulte, qu'à compter du 14 janvier 2010 les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

Associés	Parts sociales A	Parts sociales B	Total
Permira Europe III L.P.1		8,250	8,250
Permira Europe III L.P.2		23,807	23,807
Permira Europe III GmbH & Co KG		312	312
Permira Europe III Co-investment scheme		202	202
Permira Investments Limited		589	589
HVB Capital Partners AG		568	568
California State Teachers' Retirement System		2,272	2,272
Luis Francisco Gil Mazon	800		800
Luis Daniel Sanz Suarez	400		400
Pere Laymon Pubill	100		100
Andrés Vega Arttime	200		200
Fernando Garcia Valencia	180		180
CMA S.à.r.l.	1,840		1,840
Total	3,520	36,000	39,520

Extrait du procès-verbal de la réunion des associés de la Société du 20 janvier 2010

Il résulte de du procès-verbal de la réunion des associés de la Société du 20 janvier 2010 que:

- Les associés ont accepté la démission de Monsieur Paul Guilbert, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat;
- Les associés ont accepté la démission de Monsieur Gianluca Andena, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat;
- Les associés ont nommé Monsieur David Sullivan, né le 6 décembre 1971 à Elmhurst, Illinois, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL, Guernesey, en tant que nouveau gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 20 janvier 2010, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Séverine Michel
- David Sullivan
- Peter Gibbs

Séverine Michel
Gérante

Référence de publication: 2010016486/46.

(100010509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

VF Investments Italy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 150.234.

—
In the year two thousand nine, on the fourteenth day of December.

Before Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of VF Investments Italy S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the Company). The Company has been incorporated on December 10, 2009 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

VF Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 73.873 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Torsten Sauer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, to twenty-five thousand euro (EUR 25,000) by way of the issuance of twelve thousand five hundred (12,500) new shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, with the same rights and obligations as the existing shares.

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above.

3. Subsequent amendment to article 5.1. of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1. above.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, to twenty-five thousand euro (EUR 25,000) by way of the issuance of twelve thousand five hundred (12,500) new shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, with the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to the twelve thousand five hundred (12,500) new shares of the Company having a par value of one euro (EUR 1) each and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of all the shares (the Shares) it holds in the share capital of GS Holding S.r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Italy, having its registered office at Via Levada 145/

A, 31040 Pederobba (TV) (GSH), such Shares having an aggregate accounting value in an amount of eighty-two million nine hundred ninety-one thousand seven hundred ninety-one euro and eleven cents (EUR 82,991,791.11).

The contribution in kind of the Shares in an aggregate amount of eighty-two million nine hundred ninety-one thousand seven hundred ninety-one euro and eleven cents (EUR 82,991,791.11) from the Sole Shareholder to the Company is to be allocated as follows:

(i) an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) an amount of eighty-two million nine hundred seventy-nine thousand two hundred ninety-one euro and eleven cents (EUR 82,979,291.11) is to be allocated to the share premium account of the Company.

The value of the contribution of the Shares to the Company has been certified to the undersigned notary by a certificate dated December 14, 2009 issued by the management of GSH and the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company which states in essence that:

"1. The Sole Shareholder is the owner of the Shares, representing one hundred per cent (100%) of the share capital of GSH.

2. The Shares are fully paid-up.

3. The Sole Shareholder is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares.

4. None of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and none of the Shares are subject to any attachment.

5. There exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him.

6. According to applicable law and the articles of association of GSH, the Shares are freely transferable.

7. All formalities required in Italy subsequent to the contribution in kind of the Shares to the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind.

8. Based on general accepted accounting principles, the book value of the Shares is at least equal to eighty-two million nine hundred ninety-one thousand seven hundred ninety-one euro and eleven cents (EUR 82,991,791.11) as per the attached balance sheet dated December 10, 2009 and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company."

Such certificate, after signature *in varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1. of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at twenty-five thousand euro (EUR 25,000), represented by twenty-five thousand (25,000) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorises any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 6,000.- (six thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le quatorzième jour du mois de décembre.

Par-devant Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de VF Investments Italy S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois de Luxembourg avec siège social à 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société).

La Société a été constituée le 10 décembre 2009 suivant un acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

VF Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social à 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 73.873 (l'Associé Unique),

représentée par Torsten Sauer, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) de sorte de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, à vingt cinq mille euros (EUR 25.000), par l'émission de douze mille cinq cents (12.500) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

2. Souscription à et libération de l'augmentation de capital social spécifiée au point 1. ci-dessus.

3. Modification subséquente de l'article 5.1. des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation du capital social adoptées au point 1. ci-dessus.

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) de sorte de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000), par l'émission de douze mille cinq cents (12.500) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare souscrire les douze mille cinq cents (12.500) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et de les libérer par un apport en nature se composant de toutes les actions (les Actions) détenues par l'Associé Unique dans le capital social de la société GS Holding S.r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois d'Italie, avec adresse professionnelle à Via Levada 145/A, 31040 Pederobba (TV) (GSH), les Actions ayant une valeur comptable totale de quatre-vingt-deux millions neuf cent quatre-vingt-onze mille sept cent quatre-vingt-onze euros et onze centimes (EUR 82.991.791,11).

Cet apport en nature des Actions à la Société d'un montant total de quatre-vingt-deux million neuf cent quatre-vingt-onze mille sept cent quatre-vingt-onze euros et onze centimes (EUR 82.991.791,11) sera affecté de la manière suivante:

- un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) sera affecté sur le compte capital social nominal de la Société; et

- un montant de quatre-vingt deux million neuf cent soixante-dix-neuf mille deux cent quatre-vingt-onze euros et onze centimes (EUR 82.979.291,11) sera affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

La valeur de l'apport des Actions à la Société a été certifiée au notaire instrumentant au moyen d'une attestation datée du 14 décembre 2009 délivrée par la gérance de GSH et de l'Associé Unique et reconnue et approuvée par la gérance de la Société qui atteste que:

«1. L'Associé Unique est le propriétaire des Actions, lesquels constituent cent pourcent (100%) du capital social de GSH.

2. Les Actions sont entièrement libérées.

3. L'Associé Unique est le seul titulaire des Actions et possède le droit d'en disposer.

4. Aucune des Actions n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Actions et aucune des Actions de GSH n'est sujette à une telle opération.

5. Il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que les Actions lui soient cédées.

6. Conformément au droit applicable et aux statuts de GSH, les Actions sont librement cessibles.

7. Toutes les formalités requises en Italie consécutives à l'apport en nature des Actions à la Société seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant cet apport en nature.

8. Se basant sur des principes comptables généralement acceptés, la valeur comptable des Actions est évaluée au moins à quatre-vingt-deux million neuf cent quatre-vingt-onze mille sept cent quatre-vingt-onze euros et onze centimes (EUR 82.991.791,11) selon le bilan daté du 10 décembre 2009 et depuis cette évaluation, il n'y a pas eu de changements matériels qui auraient déprécié la valeur de l'apport fait à la Société.»

Ledit certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1. des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000) représenté par vingt cinq mille (25.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et, chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de EUR 6.000,- (six mille euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. SAUER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56633. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Référence de publication: 2010015580/202.

(100009344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

OI-Games S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.203.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire reçue par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 novembre 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2010.

C. WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010016753/13.

(100010579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

**Betterstore Self Storage Luxembourg 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Macquarie Storage Luxembourg 2 S.à r.l.).**

Capital social: GBP 453.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 128.227.

In the year two thousand and nine, on the fourteenth day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in 15, Côte Eich, L-1450 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Betterstore Self Storage Holdings Limited, a limited company existing under the laws of Guernsey, having its registered office at Ogier House, St Julian's Avenue, St Peter's Port, Guernsey, GY1 1WA and registered with the Records of the Island of Guernsey under number 57216,

duly represented by Madame Flora Gibert, *clerc de notaire*, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith,

being the sole shareholder of Macquarie Storage Luxembourg 2 S.à r.l. (the "Company") a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 67, rue Ermesinde, L-1496 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the trade and companies' register of Luxembourg under section B number 128.227, incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary on 15 May 2007, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* no 1424 dated 11 July 2007. The articles have been amended last time pursuant to a notarial deed dated 20 January 2009 published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* no 537 dated 12 March 2009.

The appearing party representing the entire share capital of the Company, acting in place of the extraordinary general meeting of shareholders, then took the following resolutions:

First resolution

The shareholder decides to change the corporate denomination of the Company into "Betterstore Self Storage Luxembourg 2 S.à r.l.".

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned change of the denomination of the Company, article four (4) of the articles of association is modified and now reads as follows:

" **Art. 4.** The Company will have the name "Betterstore Self Storage Luxembourg 2 S.à r.l."."

Third resolution

The shareholder decides to change the Company's accounting year to start on the first of January and end on the thirty-first of December of each year. The current accounting year shall therefore end on the 31 December 2009 and a new accounting year shall start on the 1st January 2010.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolution, article seventeen (17) of the articles of association is modified and now reads as follows:

" **Art. 17.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year"

Estimation of cost

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the Company incurs as a result of this present deed is approximately at one thousand Euros.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who has personal knowledge of English language, herewith states that on request of the appearing party this deed is worded in English followed by a French text; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à 15, Côte Eich, L-1450 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Betterstore Self Storage Holdings Limited, une limited company existant et constituée sous les lois de Guernsey, et ayant son siège social au Ogier House, St Julian's Avenue, St Peter's Port, Guernsey, GY1 1WA et enregistré au Records of the Island of Guernsey sous le numéro 57216,

ici représentée par Madame Flora Gibert, clerc de notaire, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, laquelle, signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement,

étant le seul associé de Macquarie Storage Luxembourg 2 S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée existant et constituée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1496 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 128.227, constituée par acte notarié du notaire soussigné en date du 15 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1424 daté du 11 juillet 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié du 20 janvier 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no 537 daté du 12 mars 2009.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination de la Société en "Betterstore Self Storage Luxembourg 2 S.à r.l."

Deuxième résolution

En conséquence de la modification ci-dessus de la dénomination de la Société qui précède, l'Article 4 des statuts de la Société, aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société adopte la dénomination "Betterstore Self Storage Luxembourg 2 S.à r.l."."

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'année sociale de manière quelle commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

L'année sociale en cours terminera donc le 31 décembre 2009 et l'année sociale nouvelle commencera le 1^{er} janvier 2010.

Quatrième résolution

En conséquence de la modification ci-dessus de, l'article dix-sept (17) des statuts de la Société, aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année."

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison du présent acte est évalué à la somme de mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en entête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 décembre 2009. Relation: LAC/2009/54534. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2010.

J. ELVINGER.

Référence de publication: 2010015488/102.

(100009954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.